

L'émergence d'un mouvement social dans le cadre d'une désinstitutionalisation

Le cas de l'amiante en France

Hélène Peton

Université Paris-Dauphine

DRM

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny

75 775 Paris Cedex 16

helene.peton@dauphine.fr

+ 33 (0)6 85 18 41 81

Résumé

L'amiante est aujourd'hui considéré comme l'ennemi public numéro 1. Ce scandale de santé publique a eu de nombreuses répercussions et implications. Pourtant, même si aujourd'hui on peut noter un réel consensus sur la pratique de l'amiante et ses dangers, son interdiction est la conséquence de luttes institutionnelles très fortes. Le processus de désinstitutionalisation, qui est le processus par lequel une pratique prise pour acquise est totalement délégitimée, est l'étape la moins étudiée du cycle de vie des institutions. Nous nous intéressons à la façon dont des acteurs peuvent par leurs actions détruire une pratique institutionnalisée. La théorie des mouvements sociaux s'est toujours intéressée aux questions de changement et d'environnement. Elle a à ce titre été mobilisée pour d'autres travaux en néo-institutionnalisme mais rarement dans le cadre d'une désinstitutionalisation. Nous souhaitons grâce à un cadre d'analyse intégrant néo-institutionnalisme et mouvements sociaux montrer l'émergence d'un mouvement social et son impact sur l'institution. Pour cela, nous nous focalisons sur les années 1970-1977 qui marquent la première crise de l'amiante en France. Notre travail s'appuie sur des entretiens avec les acteurs clef du champ, l'analyse de données secondaires (rapports du Sénat, brochures obtenues dans des archives, articles de presse) et nous mobilisons également des archives audiovisuelles.

Mots clés : Désinstitutionalisation, mouvements sociaux, analyse d'archives audiovisuelles

L'émergence d'un mouvement social dans le cadre d'une désinstitutionalisation

Le cas de l'amiante en France

Résumé

L'amiante est aujourd'hui considéré comme l'ennemi public numéro 1. Ce scandale de santé publique a eu de nombreuses répercussions et implications. Pourtant, même si aujourd'hui on peut noter un réel consensus sur la pratique de l'amiante et ses dangers, son interdiction est la conséquence de luttes institutionnelles très fortes. Le processus de désinstitutionalisation, qui est le processus par lequel une pratique prise pour acquise est totalement délégitimée, est l'étape la moins étudiée du cycle de vie des institutions. Nous nous intéressons à la façon dont des acteurs peuvent par leurs actions détruire une pratique institutionnalisée. La théorie des mouvements sociaux s'est toujours intéressée aux questions de changement et d'environnement. Elle a à ce titre été mobilisée pour d'autres travaux en néo-institutionnalisme mais rarement dans le cadre d'une désinstitutionalisation. Nous souhaitons grâce à un cadre d'analyse intégrant néo-institutionnalisme et mouvements sociaux montrer l'émergence d'un mouvement social et son impact sur l'institution. Pour cela, nous nous focalisons sur les années 1970-1977 qui marquent la première crise de l'amiante en France. Notre travail s'appuie sur des entretiens avec les acteurs clef du champ, l'analyse de données secondaires (rapports du Sénat, brochures obtenues dans des archives, articles de presse) et nous mobilisons également des archives audiovisuelles.

1. INTRODUCTION

"Ce que c'est que l'amiante? Où on extrait l'amiante? A quoi sert l'amiante? Peut-on éventuellement s'en passer? Quelles sont les conditions de travail dans les entreprises? L'amiante dans notre vie quotidienne ? »

Emission « A la bonne heure », le 29 novembre 1976 à 18H sur TF1

Ces interrogations sur l'usage de l'amiante ont marqué le début d'une série de trois émissions quotidiennes autour de l'amiante en France. Les questions relativement neutres montrent bien à quel point l'amiante est encore mal connu en France à la fin des années 70 alors que les maladies liées à l'amiante sont déjà reconnues comme maladies professionnelles depuis plus de 10 ans. A travers ces questions, pointe un début de soupçon quant aux dangers qui pourraient être liés à l'utilisation de cette matière première. L'amiante est une fibre naturelle dont les propriétés étaient déjà connues dans l'antiquité Grecque. On vante depuis toujours ses qualités d'isolation, de résistance et de faible coût.

« La salamandre a longtemps tenu bonne place dans les mythes de l'occident. On la croyait capable de vivre dans le feu. Il y a 10 siècles, Marco polo a découvert qu'en Asie la salamandre était une substance fibreuse, incombustible d'aspect laineux. La salamandre c'était l'amiante. C'est une roche, un minéral fibreux qui est resté longtemps une curiosité de la nature mais qui est devenu un matériau de première importance dans le monde moderne. »

Voix off journaliste - JA2 consommation- 27/11/1976

Le « magic mineral » a été particulièrement utilisé pour l'effort de reconstruction après la seconde guerre mondiale. De plus, au milieu des années 70, l'amiante est utilisé dans la production de plus de 3000 objets en France : du grille-pain aux plaquettes de freins en passant par les filtres pour la production de vin. Il est aujourd'hui au cœur d'un des plus grand scandale de santé publique mêlant enjeux économiques et ententes politiques.

Le cas de l'amiante est caractéristique d'un processus de désinstitutionalisation. Il s'agit bien de la délégitimation d'une pratique prise pour acquise suite à des luttes institutionnelles (Oliver,1992 ; Maguire & Hardy, 2009), délégitimation qui conduit à la destruction de la pratique institutionnalisée. Ce processus est aujourd'hui assez peu étudié dans la littérature. Cependant, des auteurs (Maguire & Hardy, 2009) ont ainsi montré l'intérêt d'étudier plus spécifiquement ce processus en mettant en évidence des spécificités liées à la volonté de destruction. Comme ces auteurs, nous pensons que le changement institutionnel ne peut s'appréhender uniquement par le spectre d'un unique entrepreneur institutionnel. La question

des acteurs collectifs et de l'impact de l'environnement sur le cycle de vie de l'institution s'inscrit totalement dans cette approche en termes de travail institutionnel et plus particulièrement de luttes institutionnelles. Ainsi, la particularité du processus de désinstitutionnalisation est de connaître deux types de travail institutionnel dont un réellement spécifique. En effet, les garants de l'institution s'engagent dans un *defensive work* en réponse au *disruptive work* mené par les acteurs souhaitant détruire l'institution. Ainsi, nous pourrions voir dans quelles mesures les stratégies déployées par les grands groupes que sont St Gobain ou Eternit ont répondu ou ont anticipé les stratégies déployées par les acteurs émergents ou périphériques au champ. Le mouvement social organisé et structuré contre l'amiante va réussir à mobiliser l'opinion publique en questionnant les arguments des industriels et en déplaçant les débats en dehors de la sphère purement économique pour lui donner une dimension sociétale. Eternit et St Gobain (ainsi que tous les industriels utilisateurs de l'amiante) vont alors avoir affaire à un nouvel enjeu afin de conserver une position de marché dominante.

Nos questions de recherche sont donc de mettre en évidence l'existence de mouvements sociaux grâce à l'utilisation d'un cadre d'analyse intégrant les deux approches (néo-institutionnalisme et théorie de mouvements sociaux) et de comprendre leurs impacts sur l'institution qu'ils veulent modifier, voire détruire. Plus spécifiquement, nous étudions les conditions d'émergence d'un mouvement social dont l'objectif est de détruire une institution et les moyens de délégitimation de la pratique. Ainsi, nous pourrions déterminer comment les mouvements sociaux développent des stratégies auxquelles devront faire face les entreprises soutenant l'institution.

Grâce à cette étude, nous pourrions mieux comprendre les mécanismes liés à l'émergence d'un mouvement social dans le cadre d'une désinstitutionnalisation. Notre approche permettra de discuter avec les travaux existants sur la création et le maintien d'une nouvelle institution et complètera la littérature sur les travaux empiriques portant sur la désinstitutionnalisation. Pour mener à bien cette étude, nous utiliserons en particulier les données d'archives de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel).

2. CADRE THEORIQUE

Les institutions peuvent être définies comme des règles et des significations partagées qui permettent de définir les relations sociales et aident à légitimer qui occupe quelle position dans ces relations (Fligstein, 2001). Il s'agit comme le soulignent Barley et Tolbert (1997 : 99) d'une accumulation de pratiques et de codes partagés qui permettent d'avoir les clefs pour imposer une pratique comme légitime. Chaque pratique institutionnalisée donne ainsi le cadre pour les interactions futures. Chaque institution est composée d'éléments cognitifs, normatifs et régulatifs qui assurent la stabilité et le sens de la vie sociale (Scott, 2001: 48). L'étude des institutions se fait au niveau du champ qui est constitué de l'ensemble des acteurs qui sont concernés par une problématique commune et qui de ce fait interagissent particulièrement les uns avec les autres. Alors que les premiers travaux étaient axés autour de l'étude des similitudes et des convergences entre les organisations en raison de pressions institutionnelles, les dix dernières années ont davantage été marquées par une remise en cause de cette perspective déterministe. La cristallisation autour du concept d'entrepreneur institutionnel (Beckert 1999, DiMaggio, 1988 ; Dorado 2005, Greenwood et Suddaby, 2006, Seo et Creed 2002) a permis une première compréhension dynamique des institutions et cela notamment par l'étude plus spécifique du développement des nouvelles institutions (Lawrence & Suddaby (2006)). L'institutionnalisation est le processus par lequel les institutions sont produites, reproduites, stabilisées et tenues pour acquises (Phillips, Lawrence & Hardy, 2004). Son étude permet de prendre en compte les processus d'interactions entre les acteurs du champ au cours du cycle de vie de l'institution. Lawrence et Suddaby (2006) insistent cependant sur le fait que de telles pratiques vont bien au-delà du rôle de l'entrepreneur institutionnel qui n'est ni un démiurge, ni un *Deus ex machina*, capable de transformer à lui seul un cadre institutionnel. La création de nouvelles institutions requière tout un travail institutionnel (*institutional work*) de la part d'une chaîne d'acteurs. En effet, le processus de changement institutionnel a tout d'abord été étudié à partir des chocs reçus par l'institution de l'extérieur créant ainsi de l'instabilité et de l'incertitude (Clemens & Cook, 1999). Ces chocs externes peuvent être à la source de bouleversements internes qui laissent dès lors la place à des stratégies singulières pour les acteurs suivant leur objectif de création, de maintien et de destruction. Ces stratégies font référence à des types de travaux de recherche très différents (Lawrence T.B. & Suddaby R. (2006)).

L'étude du travail institutionnel dans le cycle de vie des institutions a fait l'objet de nombreux travaux. Ainsi, le processus de création des institutions est un phénomène très étudié. On peut

citer à titre d'exemples les travaux de Townley (1997), Hargadon et Douglas (2001) et de Kitchener (2002). Le maintien des institutions a suscité moins d'attention de la part des chercheurs (Scott, 2001) mais fait tout de même l'objet de travaux notamment autour de leur capacité ou non à s'auto-reproduire (Zilber, 2002 ; Jepperson, 1991). La désinstitutionalisation est le processus le moins étudié dans la littérature néo-institutionnelle. Comme le souligne Oliver (1992), il existe peu de descriptions concrètes du travail institutionnel que les acteurs doivent engager pour que la désinstitutionalisation survienne. Des catégories d'actions que l'on pourrait qualifier de génériques ont été mises en évidence. Ainsi, le rôle coercitif de l'Etat, le poids des croyances ou encore celui des fondements moraux ont ainsi pu être mis en évidence. Les études portant sur le processus par lequel une institution est détruite le traite de manière indirecte comme un effet secondaire d'un projet institutionnel plus large (Maguire & Hardy, 2009). L'étude du processus de désinstitutionalisation permet de comprendre comment des pratiques institutionnalisées (que l'on ne questionne pas) sont rendues totalement illégitimes dans le champ (Oliver, 1992). La délégitimation de la pratique n'est pas due à sa désuétude ou à l'apparition de nouvelles opportunités (Maguire & Hardy, 2009) mais est la conséquence du questionnement du bien fondé de cette pratique par certains acteurs ; questionnement qui a conduit les acteurs à mener des stratégies pour détruire une pratique qui ne satisfait pas leurs intérêts.

L'utilisation des mouvements sociaux pour comprendre le changement institutionnel a déjà été explorée et des auteurs soulignent la pertinence de cette approche. Scott (1999) étudie plus spécifiquement les points communs entre les courants afin de montrer que les approches ne sont pas incommensurables. Cet apport théorique confirme des perspectives complémentaires de recherche envisageables. De plus, Rao (1998) montre que le processus d'institutionnalisation est marqué par des vagues successives et explore plus spécifiquement les vagues d'activisme dans une perspective d'entrepreneur institutionnel. Dans une même perspective, Martin (2008) souligne le rôle des dynamiques de groupes sociaux dans le processus d'institutionnalisation. Les mouvements émergents à chaque étape du processus ont pour objectifs de remettre en cause la logique institutionnelle qui satisfait les intérêts des acteurs centraux. Les mouvements naissent de la coalition d'acteurs dotés de capacité d'action, ce qui leur permet de participer au travail institutionnel. Schneiberg M. et Lounsbury M. (2008) insistent en particulier sur l'intérêt de mobiliser les mouvements sociaux pour sortir du déterminisme qui est lié à l'institution.

Comme l'ont montré Maguire & Hardy (2009) dans leur étude du DDT, le processus par lequel est délégitimée une pratique prise pour acquise revêt une spécificité. Il est donc intéressant d'étudier plus spécifiquement les mécanismes sous-jacents à ce processus encore peu connu. Dans le cadre de leur étude, les auteurs ont montré que le travail institutionnel engagé dans le processus de destruction de la pratique était spécifique (en comparaison du travail engagé dans le cadre du maintien en particulier) du fait de l'intentionnalité et l'objectif fixé par les acteurs. En effet, dans le cadre de la stratégie de maintien, le travail engagé est marqué par son caractère routinier de reproduction des institutions. La volonté de changer l'ordre institutionnel dans le cadre d'un processus de désinstitutionalisation en fait une spécificité encore peu étudiée. Comme présenté auparavant, on peut penser que le travail institutionnel mené dans le cadre d'une désinstitutionalisation ne soit pas le fait d'un entrepreneur institutionnel unique. La théorie des mouvements sociaux a été mobilisée dans le cadre de travaux sur les organisations. De nombreux auteurs appellent à ce rapprochement entre la théorie néo-institutionnelle et les mouvements sociaux. Cela a été fait dans le cadre de la création d'une institution ou du changement institutionnel mais seulement une étude à ce jour traite de cette question dans le cadre d'une désinstitutionalisation. Le travail de Hiatt, Sine et Tolbert (2009) apporte une première réflexion sur les conséquences intentionnelles ou non d'un mouvement social. Dans ce papier, les auteurs s'intéressent plus particulièrement à la fin du processus de délégitimation et à l'émergence d'une nouvelle institution. Comme nous pourrions l'étudier plus spécifiquement par la suite, le cas de l'amiante en France ne correspond pas exactement au même type de processus de désinstitutionalisation. Notre travail se situe en amont du processus de délégitimation de la pratique et on ne peut noter l'émergence d'une nouvelle institution suite ou parallèlement à la destruction de l'amiante. A l'aide d'un cadre d'analyse intégrateur, nous souhaitons montrer les conditions de l'émergence d'un mouvement social dans un processus de désinstitutionalisation et son impact sur les piliers institutionnels. Ainsi, nous pourrions mettre en évidence les acteurs en présence et leur évolution et les stratégies déployées.

3. PRESENTATION DU CAS

Depuis le 1er janvier 1997, la France interdit la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise en vente de produits contenant de l'amiante. L'interdiction légale est une conséquence des luttes institutionnelles. Alors que les industriels parlent de « magic mineral », la dangerosité est connue en France depuis les années 1930. Une véritable « guerre contre l'amiante » (E. Henry, 2007) va être lancée. Des collusions se créent avec pour effet une

guerre contre les pouvoirs établis dont les multiples collusions sont dénoncées. Après la seconde guerre mondiale, l'amiante est utilisé de manière intensive pour les efforts de reconstruction. Dans les années 1970, au moment de l'exploitation massive (le pic d'importation sera atteint en 1973), on trouve de l'amiante dans plus 3000 produits en France. Les maladies spécifiques liées à l'amiante y sont reconnues comme maladies professionnelles depuis 1950. Ses qualités en terme d'isolation et de résistance, et son très faible coût en font une matière première particulièrement prisée et utilisée. En 1973, éclate en France « le plus long conflit social de France ». Les ouvriers de l'usine Amisol (usine de traitement de l'amiante) sont en grève et occupent l'usine pendant plus de 20 mois. Leur revendication porte autour de la fermeture de l'usine et les possibilités de remplacement. Ces ouvriers, qui sont essentiellement des femmes, mènent alors un combat pour défendre leur emploi et empêcher la fermeture de l'usine. Durant cette période d'occupation, plusieurs des salariés de l'usine meurent des cancers liés à une exposition (non protégée) et à la manipulation de poussière d'amiante. Les risques du métier selon les ouvrières. C'est en 1975 que le Comité de Jussieu rencontre ces ouvrières et les alerte sur le danger auquel elles ont été exposées. Le Comité de Jussieu s'est constitué suite à l'observation par des Professeurs de l'Université de dérèglements sur les outils utilisés et de l'apparition chez certains d'entre eux de pathologies spécifiques à la respiration de fibres d'amiante. Les ouvrières présentes raconteront à propos de cette rencontre médiatisée que c'est « le savoir qui rencontre la preuve ». Dès lors, la première crise de l'amiante en France apparaît. La polémique devient nationale et est relayée par les médias importants de l'époque. Tous les français sont alors potentiellement en danger face à l'exposition à l'amiante. D'un problème régional, et ne concernant que les ouvriers d'usines très spécialisées, le problème devient national et touche l'ensemble de la population. Des crises avaient déjà éclaté dans d'autres pays (et notamment aux Etats-Unis où des procès ont éclaté dès 1973 ce qui conduira une des plus grosses entreprises de production d'amiante à lancer une procédure de faillite. Les industriels français sont alors « préparés » à affronter une telle crise. Une conférence organisée à Londres en 1971 par les industriels européens et anglosaxons avait pour objectif d'aider les industriels tels que St Gobain ou Eternit à éviter et contrecarrer les crises liées à l'amiante et pouvoir ainsi continuer à l'exploiter massivement. En s'appuyant sur les épisodes connus par les pays anglo-saxons, les industriels se sont réunis pour mettre au point leur stratégie de lutttes contre les acteurs questionnant la pratique. La crise s'achèvera en 1978 avec la publication d'un décret qui marquera la naissance de « l'usage contrôlé de l'amiante », une spécificité française, qui répond à un consensus entre les différents acteurs du champ. Le flocage des bâtiments à l'amiante est alors définitivement

interdit, des mesures de protection doivent être mises en place, l'amiante est officiellement reconnu comme cancérigène mais n'est pas pour autant interdit. Un comité alors mis en place par les pouvoirs publics (« Le Comité Permanent Amiante ») sous l'égide de l'INRS. Ce comité est en charge de la surveillance et du contrôle de l'usage et de l'exposition à l'amiante en France entre 1982 et 1995. Il regroupe à la fois les industriels de l'amiante (Eternit), des syndicats (CGT sauf FO), des médecins et des scientifiques. La France est le seul pays où un tel comité a été mis en place. Le CPA a été le garant de l'usage contrôlé de l'amiante en France. La force des industriels français est alors d'avoir mis en pratique les conseils prodigués lors de la Conférence de Londres. Participer aux décisions prises par les pouvoirs publics et accepter quelques compromis afin de protéger l'essentiel de l'usage de l'amiante : ces préconisations stratégiques prennent tout leur sens à travers le CPA. La France est le seul pays à déléguer ainsi la gestion de l'amiante à un comité multipartites qui deviendra le fleuron de l'usage contrôlé de l'amiante. Ce consensus, largement controversé par la suite, éclate en 1992 suite notamment aux plaintes de veuves d'enseignants d'un lycée de Gérardmer. Les médias, silencieux depuis le début des années 1980, s'emparent alors de la controverse autour de l'amiante et participent à en faire un véritable scandale de santé publique. Un rapport de l'INSERM publié en 1996 annonce des milliers de victimes pour les années à venir. La pression sociale (mais aussi politique notamment au niveau européen) force ainsi les pouvoirs publics à interdire l'usage de l'amiante en France au 1^{er} janvier 1997.

4. DESIGN DE RECHERCHE ET COLLECTE DES DONNEES

Comme le soulignent Maguire et Hardy (2009), il y a peu d'études empiriques dans le domaine de la désinstitutionalisation, à l'exception de celles d'Ahmadjian & Robinson, (2001) et de Scott (2001). Pour pallier ce manque, la méthodologie envisagée consiste en une étude de cas longitudinale a posteriori. Notre étude se focalisera sur un cas unique exploratoire (Yin, 2003).

4.1 Sélection du cas

Le processus de désinstitutionalisation de l'amiante en France se déroule entre 1970 et 1997, ce qui donne à ce terrain une portée historique. Cette perspective de recherche impliquait notamment d'étudier un cas pour lequel on puisse avoir accès à des données grâce à des archives. Dans le cas de l'amiante, il existe de nombreux rapports publics et de nombreux

travaux sur le sujet qui permettent une bonne compréhension du champ. Ces sources permettent d'avoir une vision assez précise de l'histoire du champ et notamment des tensions qui ont pu apparaître. De plus, comme le montre Emmanuel Henry (2007), les médias et la presse ont joué un rôle primordial dans la crise et reflètent les différentes étapes de la crise. Ainsi, des données médiatiques disponibles seront mobilisées afin d'analyser les mécanismes de l'étude.

Le cas de l'amiante représente un scandale d'un enjeu majeur en France. Au-delà de l'aspect purement industriel, ce scandale a conduit à de véritables évolutions sociétales en ouvrant et en modifiant totalement le débat autour des maladies professionnelles. La décision de la cour de cassation de 2002, suite aux premiers procès pour faute inexcusable liés à l'amiante, et qui rejette le pourvoi des industriels, crée une jurisprudence qui va totalement modifier le cadre d'application de la réglementation sur les maladies professionnelles. En effet, cette jurisprudence a totalement modifié les contours de la faute inexcusable et rendu beaucoup accessible la reconnaissance en faute inexcusable pour les salariés victimes de l'amiante.

L'interdiction de l'amiante n'est pas due à une désuétude ou à un changement technologique. L'amiante est doté de qualités techniques d'isolation et de résistance tout à fait remarquable et son coût est totalement imbattable. Ces deux raisons lui ont conféré son statut de « magic mineral » et ont empêché l'émergence de tout substitut malgré des connaissances scientifiques assez précises à partir de la fin des années 70 (même si des substituts ont été développés et utilisés avant 1997 dans d'autres pays européens et en France sitôt l'interdiction décidée). Cette représentation comme un minéral magique a permis de maintenir les personnes exposées dans l'ignorance et d'orienter les débats autour de la maîtrise du risque par la question des seuils d'exposition. L'interdiction est donc bien la conséquence de luttes et de débats autour de la légitimité de la pratique prise pour acquise.

Nous souhaitons nous intéresser plus spécifiquement à l'émergence d'un mouvement social dans le cadre d'un processus de désinstitutionalisation. Notre étude se portera donc plus spécifiquement sur la première étape du processus partant de 1970 à 1978. Cette période correspond à la première crise de l'amiante en France. Ces quelques années sont marquées par le drame des ouvriers de l'amiante (qui luttent pour la sauvegarde de leur emploi plus que pour leur réelle protection) et la création du collectif de Jussieu. La rencontre « de la preuve et du savoir » crée un intérêt médiatique qui donne notamment naissance à une série d'émissions chocs sur la principale chaîne de télévision française à une heure de grande écoute où le

caractère magique de l'amiante est nuancé. L'étude sur ces années permettra donc d'illustrer l'émergence d'un mouvement social dans le cadre d'un processus de désinstitutionalisation.

4.2 Recueil des données et étapes de la recherche

La première étape de notre travail a consisté à retracer la chronologie des événements liés à l'histoire de l'amiante en France. Pour cela, nous avons utilisé des données secondaires de plusieurs natures. Nous avons collecté beaucoup d'informations grâce aux organismes publics (tels que la CNAM ou l'INRS) qui sont directement concernés par les problématiques liées à l'amiante. Internet nous a permis de collecter des informations relayées par les sites des différents collectifs et associations engagées dans la lutte contre l'amiante. De la même façon, les sites des associations actuelles de protection des victimes de l'amiante (l'ANDEVA en particulier) nous ont permis de recueillir des données factuelles et historiques. De plus, il existe des rapports publiés par le Sénat et l'Assemblée Nationale sur l'usage et l'interdiction de l'amiante en France qui permettent d'avoir une perspective à la fois historique, descriptive et analytique du processus. De la même façon, nous nous sommes appuyés sur les études déjà menées par d'autres chercheurs sur le thème de l'amiante afin de dresser cette chronologie. Cette chronologie des événements a été confirmée et améliorée grâce aux entretiens menés auprès des acteurs du champ (victimes de l'amiante, membre d'association de défense des victimes, membres d'anciens collectifs et intellectuels ayant pris part au processus comme des chercheurs ou avocats). Ce travail a permis de mettre en évidence les grandes phases du processus.

Afin d'étudier l'existence et l'émergence d'un mouvement social, le recours aux archives visuelles de l'INA a été nécessaire pour cette période de 1970 à 1977. Les travaux sur les mouvements sociaux s'appuient sur des données médiatiques pour montrer la montée ou l'évolution d'une mobilisation contre un aspect établi de la société. Pour la période étudiée, la télévision joue un rôle central dans le quotidien des français. En 1970, environ 70% des ménages français sont équipés de la télévision. On considère alors que la télévision fait partie du quotidien des français. De plus, le média télévisuel est le reflet de la pensée autour des questions d'actualité. De nombreux débats de spécialistes sont organisés qui de par leur présence défendent les idées et points de vue. Ainsi, la série d'émission diffusée en 1976, permet d'avoir sur un même plateau le Pr Bignon, lanceur d'alerte autour de l'amiante et le représentant de la Chambre Syndical de l'Amiante. Une recherche par mot clef a été menée à

partir des mots repérés dans l'analyse de données secondaires. Les mots « amiante », « amisol », « jussieu », « bignon » ont donné des résultats pertinents. Cette recherche par mots clefs est possible grâce aux descripteurs systématiques de la base de données de l'INA. Cette recherche a permis d'obtenir, pour la période 1970-1977, 37 références. L'étude de cette liste nous a permis de tirer des conclusions en termes de fréquences (qui nous permettent d'avoir une information sur l'importance donnée au débat sur l'amiante en France). Une analyse de contenu sur les matériaux sélectionnés nous permet d'avoir des conclusions sur les acteurs engagés dans le processus et les termes du débat.

4.3 Cadre d'analyse

Notre analyse s'appuiera sur les travaux développés par McAdam et Scott dans l'ouvrage *Social Movement & Organization Theory* (2005). Dans cet ouvrage, les auteurs élaborent un cadre d'analyse intégrateur qui permet d'offrir une grille de lecture mettant en évidence de manière simultanée l'aspect organisationnel et l'approche en terme de mouvements sociaux. L'unité d'analyse fondamentale se situe au niveau du champ mais le niveau organisationnel est placé au centre de l'analyse. Ce cadre développé par les auteurs se déroule autour de plusieurs points.

- La première étape de l'analyse permet de mettre en évidence les différentes catégories d'acteurs. La première classe d'acteurs correspond aux « dominants » : ces individus, groupes ou organisations autour de qui s'organisent les actions et intérêts dans le champ. La seconde catégorie est représentée par les « challengers » qui tentent de s'opposer à la position avantageuse des dominants ou à la structure champ et à son fonctionnement. Enfin, le champ est constitué d'unités de gouvernance qui ont le pouvoir et l'autorité au niveau du champ. Ces unités peuvent appartenir directement au champ ou à des systèmes politiques proches.
- La seconde étape de l'analyse permet de prendre en compte l'environnement du champ avec les acteurs extérieurs, qui ne sont pas reconnus comme membre du champ mais qui d'une façon ou d'une autre influence le fil des actions et, les unités de gouvernance extérieures qui sont les structures d'autorité et de pouvoir garantissant des opportunités ou des contraintes ayant des impacts au niveau du champ.
- L'étape suivante consiste à mettre en évidence les logiques institutionnelles du champ (incluant les valeurs, les normes, les croyances et les finalités). Les logiques primaires

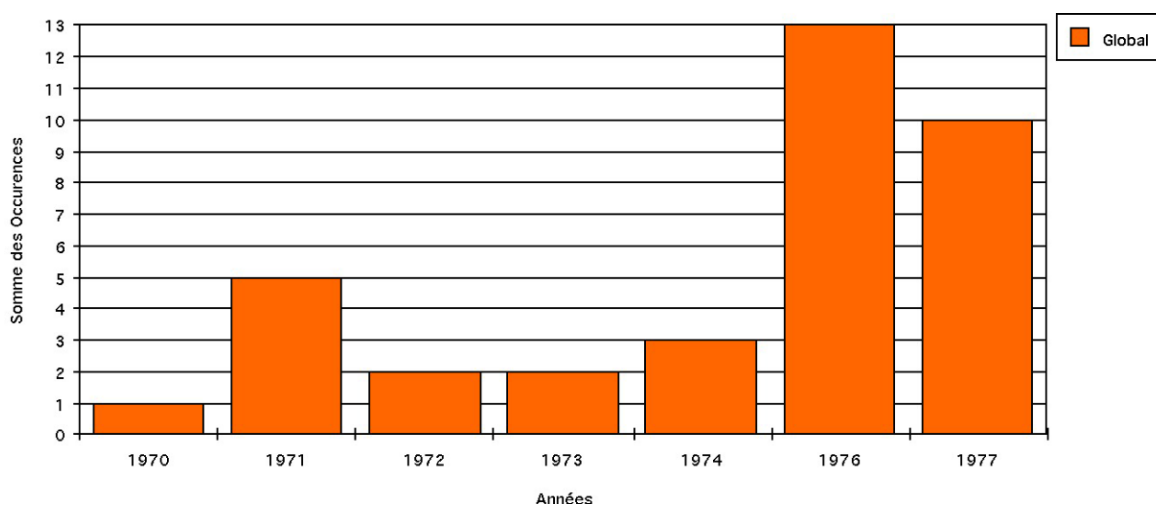
légitiment les actions des acteurs dominants. Les logiques secondaires sont associées à l'acteur émergeant ou disparu.

- Les champs ont tendance à la stabilité. La plupart des changements dans le champ commencent par des événements ou processus déstabilisants. Il s'agit donc d'identifier ces moments et de comprendre comment les acteurs les évoluent en terme d'opportunités et de contraintes. Ainsi, se pose la question de l'appropriation de cette nouvelle opportunité (ou menace) par d'autres acteurs et de voir dans quelle mesure cela favorise l'apparition de nouveaux acteurs capables de déstabiliser le champ.

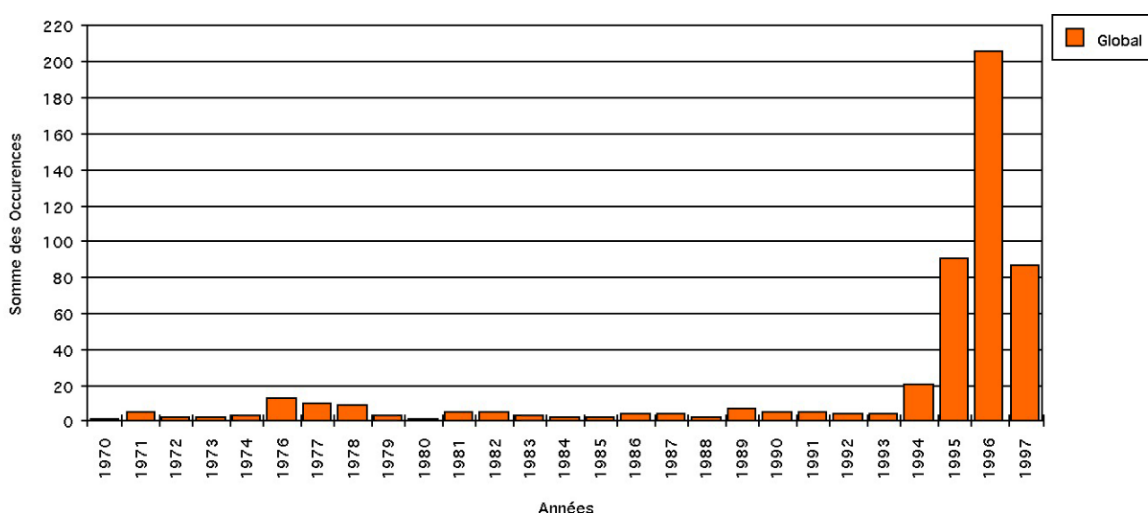
L'analyse par ce cadre intégrateur permet de prendre en compte les aspects institutionnels du champ mais également de mettre en évidence l'émergence de nouveaux acteurs porteur d'un mouvement social dont l'objectif est de déstabiliser (voir détruire) l'institution.

5. RESULTATS

5.1 Analyse des occurrences



Graphique 1 : Nombre de documents visuels par année traitant de l'amiante

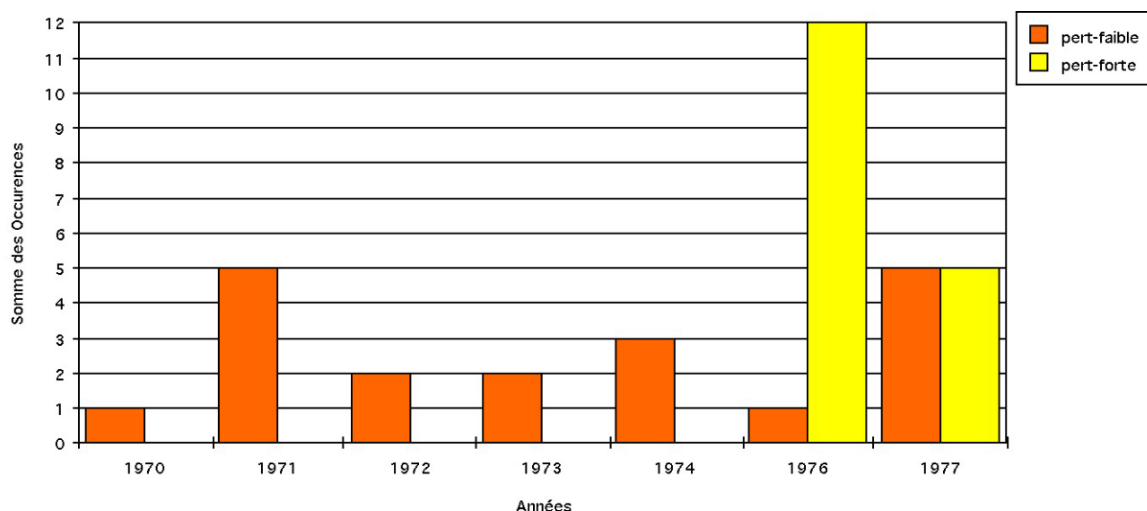


Graphique 2 : Nombre de documents visuels traitant de l'amiante entre 1970 et 1997

Le graphique 1 nous permet de mettre en évidence l'évolution des occurrences entre 1970 et 1978. Une occurrence est caractérisée par un document visuel. Afin de simplifier l'analyser, nous avons supprimé les rediffusions (qui ont souvent lieu à une heure plus tardive de la journée). Comme nous l'avait indiqué notre étude exploratoire, l'année 1976 a marqué le tournant dans le traitement de l'amiante en France.

Comme nous le montre le graphique 2 (ci-dessus), l'engouement médiatique va décroître à partir de 1978. Cette année correspond à la publication du décret interdisant le flocage à l'amiante et instaurant « l'usage contrôlé de l'amiante » en France. L'emballement médiatique

ne reprendra qu'en 1994 (la tendance est observable mais la comparaison du nombre d'occurrences en assez discutable compte tenu des changements apparus dans l'univers télévisuel entre les années 70 et les années 90).



Graphique 3 : Nombre de documents visuels traitant l'amiante de manière positive (pert-faible) et de manière négative (pert-forte)

Le graphique 3 est obtenu suite à un codage selon le caractère positif ou non donné à l'amiante dans les reportages. Ainsi, nous pouvons voir le changement dans l'image véhiculée autour de l'amiante. Entre 1970 et 1976, les reportages traitant de l'amiante lui conféraient une image positive. De nombreux reportages traitaient l'amiante dans le cadre d'une protection (on dénombre 7 reportages qui vantent les mérites de l'amiante pour les combinaisons de sapeurs-pompiers). A partir de l'année 1976, l'image véhiculée autour de l'amiante est associée aux notions de terribles conditions de travail et de danger pour la santé.

Cette première analyse des occurrences, très descriptive, nous permet de confirmer nos intuitions quant à l'apparition d'un changement au cœur des années 70 autour de l'amiante. Ce changement semble être de 2 ordres. Tout d'abord, l'intérêt porté par les médias se développe à partir de 1976 (et l'analyse de contenu répondra à la question du pourquoi en montrant la concordance avec le drame d'Amisol et la rencontre avec Jussieu). De plus, il y a un changement net de connotations à partir de 1976 : jusqu'à présent l'amiante était présenté avec une connotation positive et à partir de 1976, la connotation deviendra largement négative.

5.2 L'analyse par le cadre intégrateur

5.2.1 Une grille d'analyse construite par catégorie d'acteurs

<u>Dominants</u> • Les entreprises productrices de l'amiante (activité de transformation ; organisées en trust) • Les entreprises utilisatrices (industrie, construction, armée) 2 instances représentatives : • Le syndicat de l'amiante-ciment • La Chambre syndicale de l'amiante	<u>Challengers</u> • Ouvriers de l'industrie de l'amiante • Quelques lanceurs d'alerte experts médicaux (médecins du travail ou chercheurs épidémiologistes)
<u>Unités de Gouvernance</u> • Ministères • Les instances nationales ○ Médecine du travail ○ Inspection du travail ○ Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS) ○ Conseil Supérieur d'hygiène publique (CSHP) ○ Conseil Economique et Social ○ Institut National de Recherche et de sécurité (INRS)	

5.2.2. Influence de l'environnement du champ (acteurs/impacts/pressions)

<u>Les acteurs externes</u>				
Acteurs Externes	Actions sur l'institution	Ressource principale	Entrée dans le champ	Sortie du champ
Collectif de Jussieu	Fédérateur Diffusion (info scientifiques) Légitimité Connaissance Redéfinition du débat	Légitimité Accès aux médias Savoir	1975 : création du collectif et visite aux travailleurs d'Amisol	1978 : fin du collectif (création d'un nouveau collectif en 1994)
Union de consommateurs	Diffusion (scandale) Questionnement Médiatisation	Incarnation du problème au quotidien	A partir de 1975 organisation et rassemblement	Dissolution et désorganisation après 1978
Victimes (hors professionnels de l'amiante)	Questionnement Incarnation	Dramatisation	Trouvent écho et se constituent après les révélations du Collectif	
Media	Dramatisation Diffusion	Impact sociétal Scandale	Emballement à partir de 1976	Silence à partir de 1978

<u>Les unités de gouvernance externes</u>		
	Actions sur l'institution	Moyens
Institutions européennes (et autres pays européens)	Restriction d'utilisation Protection des personnes exposées	Résolution de l'union européenne Adoption de lois
Organismes internationaux	Définition du risque Diffusion savoir	Préconisations
Chercheurs internationaux	Discussion définition risques Diffusion (info scientifique)	Rapports Conférences
Producteurs Mondiaux	Défense de l'institution	Conférence et communication

5.2.3 Mise en évidence des logiques en équilibre ou en compétition

Les logiques primaires

- Matière première naturelle : existe à l'état naturel comme l'eau, l'air etc...
- Industrie créatrice d'emplois directs et indirects
- Dangers évoqués n'est rien comparée aux vies sauvées grâce aux qualités intrinsèques à l'amiante (protection contre les incendies, et résistance exceptionnelle)
- Absence de consensus scientifique
- Absence de substituts aussi efficaces

Les logiques secondaires

- L'amiante comme outil de travail, dangerosité normale liée au métier
- Difficultés des conditions de travail : mise en place de mesures de sécurité et amélioration des conditions de travail mais pas de perte d'emplois

5.2.4 Evénements et processus déstabilisants

Date	Evènement	Nature de l'évènement	Impacts
1974	Fermeture Amisol-début conflit	Mobilisation de travailleurs de l'amiante Occupation d'une usine d'amiante Economique	Mise en lumière des conditions de travail
1975	Création du collectif de Jussieu	Mobilisation de non travailleurs de l'amiante Associatif	Légitimité Questionnement
1976	Rencontre Jussieu-Amisol	Rencontre de 2 mobilisations Associatif	Médiatisation « Le savoir rencontre la preuve » Redéfinition du débat Développement de stratégies et de contre stratégies Apparitions et mise en lumière de nouvelles mobilisation
	Diffusion d'une série d'émissions contre l'amiante à heure de grande écoute	Médiatique	Alerte Dimension nationale Interpellation directe du gouvernement Exacerbation des débats

5.2.5 Nouvel arrangement

Drame Amisol + Rencontre avec Jussieu			
Acteurs	Evaluation	Nouvelle logique dominante dans le groupe	Acteurs qui s'emparent de la menace ou de l'opportunité et modifient le champ
Collectif de Jussieu	Opportunité : preuve	Dangerosité avérée de l'amiante Absence totale d'informations et de communication sur le sujet	
Union de Consommateurs	Opportunité : preuve + tribune + actualité	Si dangerosité avérée pour inhalation, quid ingestion ou exposition passive ?	
Victimes (hors travailleurs amiante)	Opportunité : définition d'un responsable + tribune	Définition d'un « méchant » ; cristallisation autour d'un acteur	
Victimes (travailleurs amiante)	Opportunité : modification revendication	Emplois + sécurité + prise en charge (indemnisation)	
Média	Opportunité : risque de santé publique	Vecteur de transmission et de dramatisation du débat.	
Syndicats Amianteciment et Chambre syndicale Amiante	Menace : désolidarisation totale du cas Amisol	Amiante est une bonne matière première, de nombreuses qualités mais nécessité de contrôler. Pas plus de danger qu'autre chose.	
Entreprises utilisatrices	Menace : mise en place de mesures de protection et recherche de substituts plus coûteux	Assez discrète. Rôle prééminent des syndicats de l'amiante	
			Gouvernement : usage contrôlé de l'amiante
			Instances nationales : travail sur la définition de seuils

5.2.6 Impacts sur l'institution

Cette analyse nous permet de mettre en évidence l'émergence d'un mouvement social qui s'est saisi d'un évènement (en l'occurrence le drame d'Amisol) pour redéfinir le contour de l'institution en ayant un impact sur les piliers institutionnels.

Le *disruptive work* déployé lors de cette période va donc se construire et évoluer au cours de la période. Ainsi, les entreprises productrices et utilisatrices de l'amiante vont devoir adapter leur stratégie à ces attaques. Leurs premières réponses seront peu importantes au départ. La tactique développée par les industriels est alors de limiter le conflit à un cas isolé d'une entreprise qui ne respectait pas les règles de la profession. Amisol est alors montré en exemple comme la déviance aux méthodes prônées par la chambre syndicale de l'amiante. L'arrivée de Jussieu et donc de scientifique dans les débats a sorti le conflit d'un conflit uniquement industriel pour en faire un enjeu de santé publique. Dès lors, les industriels ont conduit les débats vers la recherche de la vérité scientifique quant aux risques d'exposition à l'amiante. Le débat est alors posé tel que l'axiome de départ est qu'on ne peut pas se passer des qualités de l'amiante dans la protection de la vie quotidienne. Il y a donc bien un glissement argumentatif sur cette période. La stratégie, déployée à grand coup de conférences et de lobbying, s'est conclue par un accord qui repose sur un compromis largement moins contraignant pour les industriels que ce qui existe déjà dans les autres pays occidentaux.

D'un point de vue cognitif, nous pouvons noter que l'arrangement initial repose sur l'usage intensif de l'amiante. L'amiante est alors doté de caractéristiques que nous avons pu qualifier grâce à l'analyse des verbatims obtenus grâce aux données secondaires. L'amiante est donc protecteur, irremplaçable et bon marché. L'entrée dans le champ du Collectif de Jussieu qui a eu un rôle d'informateur et de diffuseur au sein du champ, a permis une contestation qui est sortie de l'univers industriel des entreprises productrices. Ainsi, les unions de consommateurs et association de riverains ont commencé à questionner la pratique.

D'un point de vue normatif, un nouvel arrangement prend place pour ce que l'on appellera en France « l'usage contrôlé de l'amiante ». L'amiante est alors toujours irremplaçable et efficace mais il devient dangereux et contrôlable. L'évolution des aspects normatifs va de pair avec l'évolution du pilier coercitif (*regulative pillar*). La série de décrets publiés en 1977 et

1978 imposent des changements importants dans l'utilisation de la pratique (interdiction du flocage et protection des salariés).

L'impact des mouvements sociaux sur l'institution, et plus spécifiquement sur le pilier cognitif, s'illustre à travers les verbatims recueillis. Le débat qui se situait au départ autour de la perte d'emploi et des conditions de travail chez les industriels de l'amiante est alors déplacé autour des questions de dangerosité de la fibre d'amiante (et non de l'amiante dans sa globalité) et des dangers dans la vie quotidienne.

A ce titre, les ouvertures et clôtures des émissions visionnées sont particulièrement représentatives :

Journal de 13H – TF1– 18/08/1976 – Reportage sur Amisol

Ouverture :

"Plus vieux conflit social de France" (M. Denisot, Présentateur JT)

Fermeture :

"Enfin retrouveront-ils peut être du travail mais retrouveront-ils la santé, un bien encore plus précieux? C'est moins sûr..." (Voix Off Journaliste)

JA2 Consommation – 29/11/76 – Le cancer et l'amiante

Ouverture :

"La salamandre a longtemps tenu bonne place dans les mythes de l'occident. On la croyait capable de vivre dans le feu. Il y a 10 siècles, Marco polo a découvert qu'en Asie la salamandre était une substance fibreuse, incombustible d'aspect laineux. La salamandre c'était l'amiante."(voix off)

Fermeture :

"En l'église Ste Monique, de Chatenay Malabry, inaugurée en 1965. C'est sous un plafond d'amiante floqué que viennent prier les fidèles. Laissera-t-on à Dieu seul, le soin de les protéger?" (voix off journaliste)

Cette crise marque un premier pas dans le changement de perception de l'amiante par les français. Les images chocs diffusées des conditions de travail chez Amisol et la dramatisation autour de la présence de l'amiante dans notre vie quotidienne (diffusion d'un reportage où on pouvait entendre une détonation à chaque fois qu'une personne était en contact avec l'amiante : vin, cigarette, grille pain, four, voiture, table à repasser etc...), ont instillé de la méfiance et de la prudence dans les comportements. Ainsi, la question de seuil d'exposition est devenue le cœur du débat. On peut contrôler les risques liés à l'amiante, comme pour tout autre matière première.

Les stratégies développées par le mouvement sont de plusieurs natures. Les maladies liées à l'amiante étaient reconnues comme maladies professionnelles depuis les années 50 en France. A ce titre, la dangerosité du minerai est donc reconnue et les études de médecins du travail ne font que confirmer cela. Cependant, il n'y avait pas eu d'échos dans la population et finalement, le doute a accompagné l'action des mouvements sociaux dans leur travail. En effet, l'amiante était tellement considéré comme magique que les allégations du Comité de Jussieu ont tout d'abord laissé place au scepticisme. La mobilisation n'a pu se faire qu'après la rencontre d'Amisol. Le travail institutionnel engagé par les mouvements sociaux reposent donc essentiellement sur une stratégie de dénonciation au départ puis glisse vers une stratégie de diffusion et d'éducation. Le recours à la demande de mobilisation des politiques intervient plus tard, une fois l'opinion touchée par le vecteur médiatique. Contrairement à l'étude proposée par Hiatt et ali. (2009), les autorités médicales compétentes et les organismes scientifiques n'ont pas participé au travail de désinstitutionalisation en début de crise. Ces organismes n'ont été sollicités qu'après l'instauration de l'usage contrôlé de l'amiante et ont tout de suite travaillé autour de la question des seuils d'exposition.

6. DISCUSSION

L'étude des mouvements sociaux a intéressé de nombreuses disciplines. Plus particulièrement, les mouvements ont été l'objet de nombreux travaux en sociologie et en sciences politiques. On note aujourd'hui l'émergence de l'intérêt pour les mouvements sociaux dans les études sur les organisations et réciproquement. Comme le soulignent McAdam et Scott (2005), les questions relatives à la théorie des organisations et celles propres aux mouvements sociaux se sont développées en parallèle à partir des années 60. Les deux courants ont connu un grand essor autour de questionnements très différents. Les mouvements sociaux se sont développés autour des questions du changement, du pouvoir et de la transgression avec une approche processuelle autour du changement. Ces recherches se sont particulièrement attachées à comprendre les formes émergentes d'organisations. A contrario, les recherches s'intéressant aux organisations se sont plutôt développées autour des questions de stabilité à un niveau d'étude très micro, au niveau de l'organisation même, et autour d'hypothèses reposant sur la rationalité des acteurs en présence. Plus spécifiquement, la théorie néo-institutionnelle s'est développée autour des questions d'isomorphisme et de reproduction. De nombreux auteurs appellent aujourd'hui à un rapprochement et à une exploitation des complémentarités de ces approches. Une approche par les mouvements sociaux permet entre autre de comprendre comment les acteurs collectifs se saisissent d'espaces qui leur permettent de sortir du déterminisme institutionnel. Cette perspective est d'autant plus pertinente que le changement institutionnel fait aujourd'hui le sujet de nombreuses études. Une première étude récente s'intéresse au rôle d'un mouvement social dans la délégitimation des brasseries de bière aux Etats-Unis au 19^{ème} siècle. Les auteurs s'intéressent plus particulièrement à l'émergence d'une nouvelle institution comme la conséquence non intentionnelle du travail des mouvements sociaux (Hiatt, Sine & Tolbert, 2009).

Notre travail a permis de mettre en évidence l'existence de mouvements sociaux dans le cas de l'interdiction de l'amiante en France. Le cadre d'analyse proposé par McAdam et Scott nous a permis d'explicitier l'existence d'un mouvement constitué d'acteurs a priori extérieurs au champ et qui vont refaçonner les contours de l'institution. Ainsi la rencontre entre le collectif de Jussieu et les ouvrières d'Amisol a été un élément déstabilisant qui a permis à ce collectif d'universitaire de rentrer dans le débat et d'avoir la possibilité de s'exprimer dans le champ. Nous pouvons noter que la littérature sur la désinstitutionalisation (et plus largement le changement institutionnel) s'est principalement intéressée au rôle des chocs sur

l'institution. Dans le cas étudié, nous ne pouvons pas à proprement parler de choc ayant déstabilisé les piliers de l'institution. En effet, nous montrons davantage que l'émergence d'un mouvement social a permis de saisir une opportunité de changement institutionnel créant ainsi un évènement déstabilisant. La suite de l'étude du processus d'interdiction de l'amiante en France montre par ailleurs qu'il n'y aura pas à proprement parler de chocs internes ou externes dans la destruction de la pratique. De plus, la légitimité du mouvement social (qui repose ici sur le savoir académique) a permis de mobiliser les médias et sortir la pratique de son champ initial.

Les thèmes mis en évidence dans l'analyse de contenu des archives de l'INA ont permis de montrer ce glissement discursif qui a permis de passer d'une problématique de sauvegarde de l'emploi et de juste prise en charge des travailleurs de l'amiante à un problème de santé publique. L'aspect le plus surprenant de cette polémique est qu'on ne peut pas noter d'évolutions scientifiques autour de la question de l'amiante. Avant l'éclatement de la crise, les connaissances scientifiques permettaient déjà de savoir qu'il fallait protéger les ouvriers et les personnes exposées et que l'amiante était cancérigène. Les maladies liées à l'amiante sont reconnues au tableau des maladies professionnelles depuis 1945 en France et des études de médecins du travail ont prouvé le lien entre l'exposition et la maladie dès le début du siècle en France. Le choc institutionnel ne vient donc pas d'une découverte scientifique mais on pourrait sûrement considérer qu'il s'agit bien d'une découverte sociale qui a trouvé un écho légitime auprès de scientifique.

Le rôle des médias a été particulièrement important dans l'éclatement de la crise. Cette étude nous interpelle sur le rôle des médias comme acteurs du champ. Leur puissance mobilisatrice fait que leur présence ou non sur le sujet participe totalement à la réussite d'un mouvement social et à la teneur des arguments véhiculés. Ainsi, la série d'émissions « A la bonne heure » diffusée sur TF1 à 18h les 29-30 novembre et 1^{er} décembre 1976 avait un ton relevant de la dramatisation voire de l'accusation. Les reportages mettaient ainsi en avant des malades en soin ou alités, des reconstitutions étaient diffusées dans l'entreprise Amisol pour dénoncer les conditions de travail et la vie quotidienne des français était mise en scène à grand renfort de détonations et de musique angoissante. Cette analyse reprend les conclusions d'Elodie Brulé, qui a mis en évidence dans son travail de thèse (2009), le rôle et l'importance des évènements médiatiques comme origine d'un champ institutionnel. Cette rencontre Amisol-Jussieu a joué le rôle d'élément cristallisateur qui a suscité suffisamment d'intérêt pour créer un évènement

médiatique. C'est cet évènement médiatique qui permettra de sortir l'amiante des questions industrielles pour devenir un problème de santé publique.

L'émergence du Collectif de Jussieu dans le débat sur l'amiante et la mobilisation qui a suivi l'arrivée de cet acteur fédérateur, a constitué une véritable redéfinition de l'institution. Cet impact se mesure sur les piliers de l'institution. Le « magic mineral » protecteur, irremplaçable et bon marché est devenu dangereux mais contrôlable. Le caractère irremplaçable de la pratique a été conservé par la campagne d'argumentation avancée par les industriels de l'amiante. En attaquant sur la dangerosité et la mortalité liée à l'amiante, le collectif de Jussieu (repris par de nombreuses organisations et relayé par les médias) a questionné la pratique sur un aspect totalement absent des débats précédents. Le *defensive work* engagé par les industriels de l'amiante a consisté à contourner cet argument pour le placer au niveau des seuils d'expositions. Les brochures diffusées par le syndicat de l'amiante insistaient sur le caractère naturel de l'amiante, une matière première comme une autre, tout aussi dangereuse que peut l'être le feu ou l'eau si on ne peut pas les contrôler. De la même façon, alors que les challengers de l'institution insistaient sur la dangerosité de l'amiante. Les défenseurs de l'institution ont décalé le débat autour de la notion de fibres d'amiante.

Notre travail a permis d'utiliser un cadre intégrateur conciliant les mouvements sociaux et le processus de désinstitutionalisation. La littérature actuelle ne s'est pas encore penchée sur l'impact des mouvements sociaux dans la délégitimation d'une pratique. Notre étude a permis un premier éclairage sur ce point en montrant l'importance et les mécanismes d'émergence d'un mouvement social. Comme le soulignent Maguire et Hardy (2009), la nature du processus de désinstitutionalisation mérite que l'on s'intéresse plus spécifiquement aux processus sous-jacents. Les travaux sur la désinstitutionalisation décrivent le processus autour de chocs internes ou externes. Cependant, les travaux décrivent un processus assez linéaire une fois que les acteurs se sont emparés du choc. Cette première étude exploratoire montre que l'émergence d'un mouvement social peut requalifier la trajectoire de la désinstitutionalisation.

L'étude de la première décennie de lutte contre l'amiante, qui s'est cristallisée avec l'apparition d'un mouvement social en 1976, a refaçoné l'institution. Ce phénomène a permis de redéfinir l'institution. Cela a conduit à la période de consensus spécifique à la France de l'usage contrôlé de l'amiante et à la mise en place du Comité Permanent Amiante

en 1982. Dès lors, on pourrait considérer qu'il s'agit d'un cas d'échec d'un mouvement social dans le processus de désinstitutionalisation. Cependant, des entretiens avec les membres du collectif de Jussieu et l'analyse de données secondaires ont montré que leur objectif était bien d'interdire l'amiante en France et que le fait que les pouvoirs publics décident de légiférer en 1977 leur avait envoyé le (faux) signal que l'amiante serait progressivement interdit en France. Le mouvement social se réactivera en 1992 avec la crise politique de l'amiante avec de nouveaux acteurs et de nouveaux arguments. Ce quasi-échec du mouvement social est du à l'intervention et aux discours des pouvoirs publics mais aussi au fait que le mouvement social n'a pas pu s'étendre plus largement à l'ensemble de la population. Ainsi, des ouvriers interrogés sur leur entrée dans le mouvement en 1993 expliquent aujourd'hui que, le discours sur les seuils et les protections et surtout le délai de déclaration des maladies, ont fait qu'ils ne se sont pas sentis concernés par le combat des années 70. L'apparition massive des maladies dans les années 90 a été le détonateur d'une nouvelle mobilisation. La nature de cette mobilisation a été aussi rapide dans le temps mais d'ampleur beaucoup plus forte que dans les années 70.

Notre étude montre également les limites du mouvement social pour déstabiliser jusqu'à la destruction l'institution précédente. En effet, le travail de Hiatt et ali. (2009) montre qu'au-delà de la destruction de l'institution précédente, les mouvements sociaux peuvent permettre et faciliter l'émergence d'une nouvelle pratique en facilitant l'accès aux ressources nécessaires à la nouvelle pratique, en modifiant les relations entre les organisations et en limitant la capacité des acteurs à défendre l'institution. Le cas de l'amiante est également intéressant de ce point de vue car aucun substitut ou aucune nouvelle institution n'a réussi à émerger même après le scandale des années 1970. En effet, les substituts étaient connus (des brevets ont même été déposés dans la même période mais rachetés par la société Eternit, productrice d'amiante en France). L'absence d'institution « relais » a par ailleurs ralenti le processus de désinstitutionalisation et favorisée le *defensive work* développé par les industriels de l'amiante. Un des arguments principaux des industriels de l'amiante repose en effet sur l'impossibilité de trouver un substitut aussi efficace et à un coût qui ne mette pas en péril l'économie française. La puissance de ces industriels reposent notamment sur le fait que l'amiante est présent dans plus de 3000 produits en France en 1970 et concerne bien plus que les seules industries productrices et transformatrices de l'amiante. La mise en avant de l'absence d'alternatives par les industriels (et l'absence de recherche d'alternatives) et des enjeux économiques a contraint le *disruptive work* du mouvement social. En effet, la question

du seuil d'exposition est apparue comme une réponse aux arguments avancés par les industriels de l'amiante (les entreprises utilisatrices étant relativement discrète dans le processus). Le mouvement social n'a ici pas eu l'impact et la puissance nécessaire pour créer des espaces nécessaires à l'émergence d'une nouvelle institution.

D'un point de vue méthodologique, notre étude s'appuie sur l'analyse de données d'archives de l'INA. Le recours à des données visuelles comme source de données secondaires est peu voire pas utilisé dans la littérature sur le changement institutionnel ou sur l'étude des mouvements sociaux. Très souvent, les articles de presse sont utilisés afin d'étudier les mouvements sociaux. Au-delà de l'aspect pragmatique du à l'existence d'une base de donnée opérationnelle, l'utilisation de données semblent représenter une perspective de recherche intéressante pour des études sur les institutions et les mouvements sociaux. En effet, le média télévisuel est représentatif des idées véhiculées à une époque et est de plus un média qui touche de nombreux foyers. Les bases de données et logiciels développés par l'INA permettent de travailler de manière approfondie les vidéos tant sur la forme que sur le fond. De plus, l'accès aux enregistrements permet de travailler sur les mises en scène mais cela permet surtout de voir les acteurs en situation. Ainsi, une interview ou un débat permet de mesurer la tension entre des interlocuteurs. De même, il n'y a pas de biais de retranscription et d'intégration dans un récit (que l'on peut trouver dans des articles de presse). Les arguments sont avancés dans une confrontation directe par les acteurs eux-mêmes.

Cette réflexion sur les données visuelles ouvre la voie à la première limite de ce travail. En effet, ce travail à visée essentiellement exploratoire n'exploite pas totalement le potentiel fourni par les données visuelles. Une littérature en sciences politiques ou en communication nous aurait permis de travailler davantage ces données dont la richesse est un peu sous-exploitée à travers ce travail.

Cette étude pourra être complétée par une étude du processus complet du rôle des mouvements sociaux dans le processus de désinstitutionalisation. Le cas de l'amiante en France est particulièrement riche à ce sujet. En effet, les luttes ont été très fortes en France autour de l'amiante. La polémique a été très importante alors que paradoxalement, la France est le seul pays européen à avoir instauré « l'usage contrôlé de l'amiante ». La grande particularité repose sur le tour de force des pouvoirs publics (et des industriels de l'amiante) de mettre en place un comité regroupant les représentants des diverses logiques autour des

luttres pour l'amiante. Ce consensus s'est délité très rapidement et violemment à partir de 1992. Pourquoi ce revirement ? Il ne peut être du uniquement à l'explosion des cas de malades déclarés. En effet, les informations circulaient très mal sur les maladies et les premiers avocats engagés dans la lutte contre l'amiante ont eu du mal à obtenir des victimes prêtes à porter plainte. Cela soulève des questions sur les mécanismes de *defensive* et *disruptive work* propres au processus de désinstitutionalisation. En l'occurrence le *defensive work* engagé par les industriels de l'amiante dans les années 70 a permis « d'endormir » le mouvement social. Le *disruptive work* engagé dans les années 70 va renaître dans les années 90. On peut alors se demander dans quelles mesures les mécanismes et acteurs seront de même nature. Une discussion entre les périodes pourrait être très intéressante.

7. CONCLUSION

Le cas de l'amiante en France est un cas particulièrement intéressant de désinstitutionalisation. Entre 1970 et 1997, le champ de l'amiante a été le lieu de nombreuses luttres institutionnelles. A travers ce travail, nous avons pu mettre en évidence l'émergence de mouvements sociaux dans le cadre d'une désinstitutionalisation. Cette analyse a pu être réalisée grâce à l'usage d'un cadre intégrateur qui concilie une approche à la fois néo-institutionnelle et des mouvements sociaux. Ce cas est d'autant plus riche qu'il ne se limite pas uniquement au champ de l'amiante mais les luttres menées ont mené en France à de grands changements dans la perception des maladies professionnelles. Aujourd'hui encore de nombreux débats s'organisent autour de l'amiante. La question de l'émergence d'un mouvement social qui bouscule les logiques institutionnelles est particulièrement d'actualité quand on essaie de mener une comparaison entre différents pays. En effet, l'amiante est aujourd'hui un « ennemi public numéro 1 » en France. On peut considérer que au-delà de l'interdiction, la pratique est totalement délégitimée. Ce résultat a été obtenu dans des pays européens dès la fin des années 80 sans que cela ne produise de tels débats et polémiques. De manière plus surprenante, le Canada prône toujours quant à lui « l'usage contrôlé de l'amiante ». Cela s'explique sûrement du fait que le Canada soit un pays producteur d'amiante mais les raisons économiques ne peuvent tout expliquer et il serait particulièrement intéressant d'étudier l'existence ou non de mouvements sociaux dans un pays de telle nature.

Bibliographie

- Ahmadjian C.L. & Robinson P., 2001. "Safety in numbers: Downsizing and the deinstitutionalization of permanent employment in Japan", *Administrative Science Quarterly*, 46(4): 622-36
- Barley S.R. & Tolbert P.S., 1997. "Institutionalization and structuration: Studying the links between action and institution". *Organization Studies*, 18: 93-117.
- Beckert J., 1999. "Agency, entrepreneurs, and institutional change. The role of strategic choice and institutionalized practices in organizations", *Organization Studies*, 20: 777-799.
- Brulé E., 2009. "L'impact institutionnel d'un mouvement social. Analyse des événements médiatiques menés par les organisations anti-OGM", Thèse de doctorat soutenue le 21 septembre 2009 à l'Université Paris II Pantheon-Assas.
- Clemens E.S. & Cook J., 1999. "Politics and Institutionalism: Explaining Durability and Change", *Annual Review of Sociology*, 25:441-466.
- Dorado S., 2005. "Institutional entrepreneurship, partaking, and convening", *Organization Studies*, 26(3): 385-414.
- Di Maggio P.J., 1988. "Interest and Agency in institutional Theory", in *Institutional patterns and organizations*. Lynne Zucker (ed), 3-22. Cambridge, MA: Ballinger.
- Fligstein N., 2001. "Social skill and the theory of fields", *Sociological Theory*, 19(2): 105-125.
- Greenwood R., Suddaby R., 2006. "Institutional Entrepreneurship in Mature Fields: The Big Five Accounting Firms", *Academy of Management Journal*, Vol 49, No1, 27-48.
- Hargadon A.B. & Douglas Y., 2001. "When innovations meet institutions: Edison and the design of the electric light.", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 46,3 p476.
- Henry E., 2007. "Amiante: un scandale improbable. Sociologie d'un problème public", Presses Universitaires de Rennes.
- Hiatt S.R., Sine W.D., Tolbert P.S., 2009. "From Pabst to Pepsi : The Deinstitutionalization of Social Practices and the Creation of Entrepreneurial Opportunities", *Administrative Science Quarterly*, 54 (2009): 635-667.
- Jepperson R.L., 1991. "Institutions, institutional effects, and institutionalism", In W.W. Powell & P.J. DiMaggio (Eds), *The New institutionalism in organizational analysis*, 143-163. Chicago, IL: University of Chicago Press.
- Kitchener M., 2002. "Mobilizing the logic of managerialism in professional fields: The case of academic health centre mergers", *Organization Studies*, 23(3):391-420.

- Lawrence T.B. & Suddaby R., 2006. "Institutions and Institutional Work", *Handbook of organization Studies*, 2nd Edition.
- Lounsbury M., Schneiberg M., 2007. "Social Movements and Institutional Analysis", *The Handbook of Organizational Institutionalism (forthcoming)*, Sage Publications.
- Mc Adam D., Scott W. R., 2005 "Organizations & Movements", in *Social Movement & Organization Theory*, Cambridge
- Maguire S., Hardy C., 2009. Discourse and deinstitutionalization: the decline of ddt. *Academy of Management Journal*, Volume 52, Number 1 February 2009.
- Martin A. W., 2008. "The Institutional Logic of Union Organizing and the Effectiveness of Social Movement", *American Journal of Sociology*, Volume 113 Number 4 (January 2008): 1067–1103.
- Oliver C., 1992. "The Antecedents of Deinstitutionalization", *Organization Studies*, 13: 563-588.
- Phillips N., Lawrence T.B., Hardy C., 2004. "Discourse and Institutions", *Academy of Management Journal*, Vol. 29 No 4, 635-652.
- Rao H., 1998. "Caveat Emptor : The Construction of Nonprofit Consumer Watchdog Organizations". *The American Journal of Sociology*, Vol. 103, No.4, 912-961.
- Schneiberg M., Lounsbury M., 2008. "Social Movements and Institutional Analysis". *Sage Handbook of Organizational Institutionalism*, 650-672.
- Scott W.R., 2001. "Institutions and Organizations", 2nd Edition. Thousand Oaks, CA: Sage.
- Scott W.R., Reuf M. , Mendel P. & Caronna C., 2000. "Institutional Change and Organizations: Transformation of a Healthcare Field". Chicago: University of Chicago Press.
- Seo M-G , Creed W. E. D., 2002. "Institutional Contradictions, Praxis, And Institutional Change: A Dialectical Perspective", *Academy Of Management Review*, Vol. 27, No. 2, 222-247.
- Suddaby R. & Greenwood R., 2005. "Rhetorical Strategies of Legitimacy", *Administrative Science Quarterly*, 50 (2005): 35–67.
- Townley B., 1997. "The institutional logic of performance appraisal", *Organization Studies*, Vol. 18 No.2, pp.261-85.
- Yin R.K., 2003. Case study research: Design & methods, 3rd Edition. Thousand Oaks: Sage.
- Zilber T.B., 2002. "Institutionalization as an interplay between actions, meanings and actors: The case of a rape crisis center in Israel", *Academy of Management Journal*, 49(2): 281-303.